

Chapitre I – Dispositions générales

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les modalités de fonctionnement du Club Lorient Natation et de fixer les droits et obligations de ses membres.

Article 2 – Adhésion

1. Toute personne souhaitant rejoindre le club doit remplir le formulaire en ligne sur :
 - **lorientnatation.com → Inscription 2025–2026**
 - Code d'accès : **LN25**
2. L'adhésion est acquise après validation du dossier et paiement intégral de la cotisation.
3. Le non-respect du présent règlement peut entraîner sanctions, y compris exclusion temporaire ou définitive.

Chapitre II – Cotisations et Paiement

Article 3 – Montant des cotisations

- École de natation, compétitions, perfectionnement ou Maîtres : **295 €**
- Vague : **195€**
- Étudiant : **245 €**

Article 4 – Modalités de règlement

Le montant peut être réglé :

- Par carte bancaire
- Par virement (comptant ou en 4× sans frais)
- Par Coupon Sport ou Chèques-Vacances (pendant les permanences)

Important :

- La cotisation est due en début de saison et n'est pas remboursable après validation du dossier.
- Tout manquement aux obligations financières entraîne suspension des droits sportifs jusqu'à régularisation.

Chapitre III – Entraînements

Article 5 – Planning et horaires

Le planning des groupes et des horaires est consultable ici :

<https://www.lorientnatation.com/documents/horaire-groupe-2025-2026-412228>

- Les nageurs doivent respecter strictement leur créneau.
- Tout changement nécessite l'accord de l'entraîneur.
- Une tenue décente est obligatoire pour la PPG.

Article 6 – Responsabilités et ponctualité

- Les parents ne doivent laisser l'enfant à la piscine qu'en présence de l'entraîneur.
- La responsabilité du club débute au bord du bassin, lors de la prise en charge par l'entraîneur.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de biens personnels.

Chapitre IV – Stages

Article 7 – Organisation

Des stages de natation sont organisés pendant les vacances scolaires :

- **À Lorient** : participation financière possible, échéancier sans possibilité de remboursement.
- **Extérieurs** : frais à la charge du nageur, échéancier non remboursable.

Chapitre V – Compétitions

Article 8 – Convocations et engagements

- Le calendrier est communiqué en début de saison.
- Convocations envoyées via le site ; réponse rapide obligatoire pour validation des engagements.
- Application mobile recommandée : **Sportsregions**
- Seuls les engagements aux compétitions figurant au calendrier du club sont pris en charge. Si un nageur participe à une compétition hors calendrier, tous les frais d'engagement seront à sa charge.
- En cas d'absence le certificat médical couvrant le jour de la compétition est exigé ; sinon amende de l'organisateur à la charge du nageur.

Article 9 – Tenue et discipline

- Tenue club obligatoire (bonnet et tee-shirt violet).
- Toute absence de dernière minute doit être signalée à l'entraîneur.

Chapitre VI – Déplacements

Article 10 – Compétitions départementales

- Covoiturage parental organisé.
- Chaque conducteur doit justifier assurance, contrôle technique à jour et permis valide.

Article 11 – Compétitions régionales, inter-régionales et nationales

Poste	Nageurs	Catégorie “Maître”
Transport	Forfait : 20 €	À la charge du nageur
Repas	12 € / repas	À la charge du nageur
Hébergement	18 € / nuit	Uniquement pour les compétitions nationales : 50 % remboursé (≤15 €)

- Les frais d’engagement des compétitions inscrites au calendrier sont à la charge du club.
-

Chapitre VII – Officiels

Article 12 – Obligation

Le club doit présenter des officiels à chaque compétition sous peine d’amende.

Les adhérents souhaitant exercer ce rôle se manifestent auprès des entraîneurs ou du Conseil d’Administration.

Chapitre VIII – Respect et Communication

Article 13 – Respect

13.1 Respect des personnes

- Chaque adhérent veillera à s’exprimer et à se comporter avec courtoisie et bienveillance envers :
 - Les autres nageurs (tous niveaux confondus)
 - Les autres adhérents et camarades du club, dans un esprit de solidarité.
 - Les entraîneurs et le personnel technique
 - Les officiels et bénévoles lors des compétitions

13.2 Respect du matériel et des installations

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

Ce document est à conserver pendant toute la saison sportive.

- Les équipements (plaquettes, palmes, plots, etc.) doivent être utilisés conformément aux consignes.
- Les vestiaires, les douches et le bord du bassin doivent rester propres et rangés ; chacun ramasse ses déchets et replace le matériel après usage.

13.3 Esprit sportif et fair-play

- Tout comportement anti-sportif (insultes, moqueries, gestes déplacés) est proscrit, que ce soit à l'entraînement ou en compétition.
- Les nageurs encouragent leurs camarades et reconnaissent la performance de chacun, quel que soit le résultat.

13.4 Ponctualité et engagement collectif

- Arriver au moins 5 minutes avant le début de chaque séance pour se préparer et écouter les consignes.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard, afin de ne pas pénaliser le groupe.

13.5 Communication et remontée d'informations

- Les questions, suggestions ou réclamations se font dans le respect de tous.
- En cas de litige, s'adresser d'abord à l'entraîneur, puis, si nécessaire, au bureau du club.

13.6 Sanctions en cas de non-respect

- 1^{re} infraction : rappel à l'ordre et mise en garde écrite.
- Récidive : exclusion temporaire de l'entraînement ou de la compétition.
- Manquement grave : suspension ou exclusion définitive, après délibération du Conseil d'Administration.

***Le respect mutuel constitue le fondement de la vie du club ;
il garantit un cadre serein et propice à la progression de chacun.***

Adopté par le Conseil d'Administration

En vigueur dès la saison 2025-2026.

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive !

Le bureau et les entraîneurs de Lorient Natation